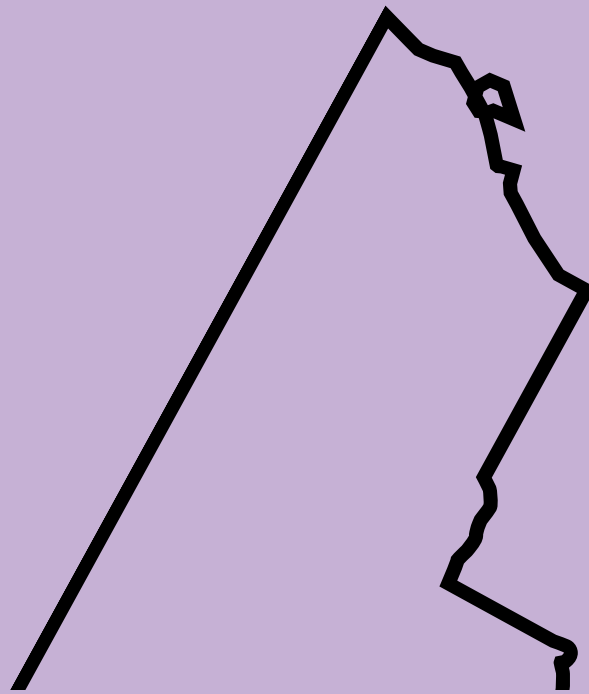


PRÈS DE CHEZ SOI

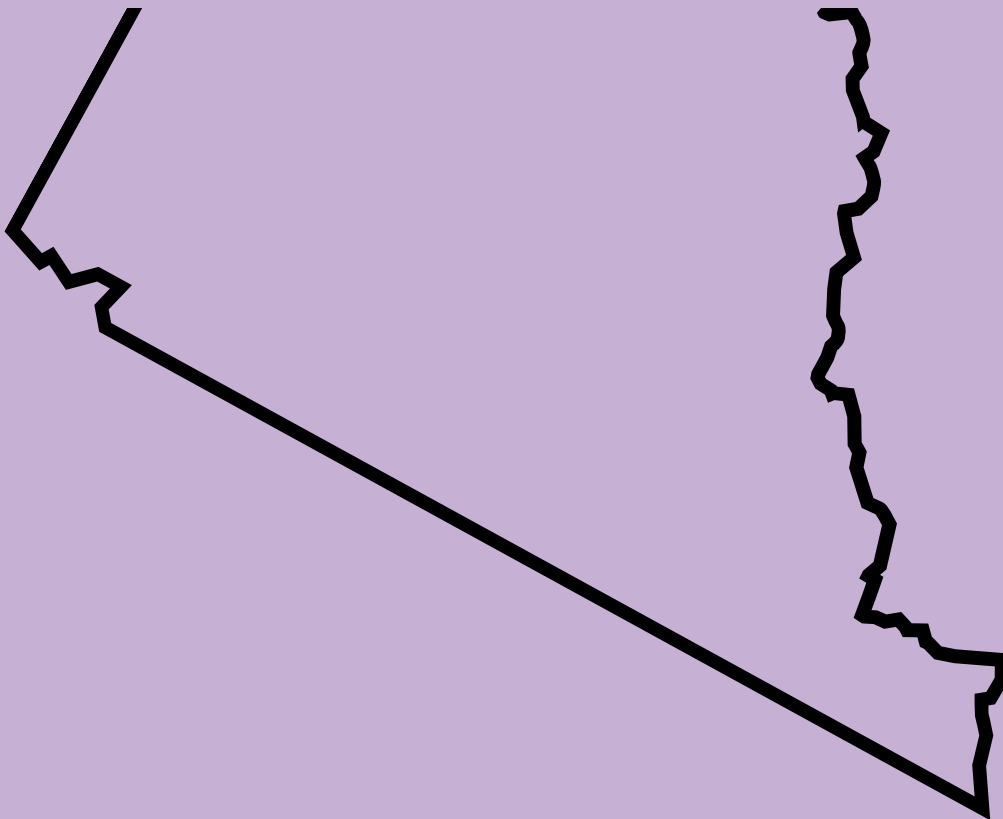
Une approche
yukonnaise pour soutenir
les enfants ayant des
besoins complexes :
sommaire des résultats



Février 2025



Le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon reconnaît avec respect que nous travaillons et vivons tous et toutes sur le territoire traditionnel des 14 Premières Nations yukonnaïses. Les politiques gouvernementales ont entraîné des répercussions à long terme graves sur les enfants et les jeunes autochtones. Nous nous engageons à travailler avec les Premières Nations du Yukon en intégrant leurs savoirs traditionnels et leur culture pour protéger les enfants et veiller à leur bien-être partout dans le territoire.



Notre mission

Nous sommes déterminés à défendre les droits des enfants et des jeunes du Yukon et à faire entendre leur voix.



Notre idéal

Nous travaillons à bâtir une société saine et sûre où les droits et les voix des enfants et des jeunes sont entendus, inclus, valorisés et protégés.

Nos valeurs

Nos activités s'appuient sur les valeurs et les croyances autochtones, car nous estimons que la culture et les savoirs traditionnels nous permettent d'agir de manière à soutenir tous les enfants et les jeunes du Yukon. Voici ces valeurs : émancipation, intégrité, excellence, professionnalisme, responsabilisation, autodétermination et respect.



Table des matières

Résumé	1
Constats	2
Processus d'examen	3-5
Comprendre le problème : une approche de pensée systémique	6-7
Cartographier les interactions systémiques	8-9
Carte systémique 1 : Les enfants ayant des besoins complexes et leur famille – un trajet commun	10
Carte systémique 2 : Interactions entre les parents ou tuteurs et les fournisseurs de services	11
Carte systémique 3 : Dérèglements et isolement social – un cercle vicieux	12
Thèmes d'analyse	13-21
Points de vue des enfants	22
Valeurs des fournisseurs de services	23
Vision commune des fournisseurs de services	24
Idées des parents, des tuteurs et des fournisseurs de services	25-26
Recommandations d'interventions stratégiques	27-28
Remerciements	29
Annexe A : Autres articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies	30
Annexe B : Avis au gouvernement du Yukon	31-33

Résumé

Le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon (« le Bureau ») est un organisme indépendant de l'Assemblée législative qui représente les droits, les préférences et les points de vue des jeunes et des enfants qui bénéficient des services et des programmes gouvernementaux ou qui y sont admissibles.

Dans le cadre de son travail de défense des droits, effectué autant à échelle individuelle que systémique, le Bureau a constaté une tendance croissante qui consiste à refuser aux enfants l'accès à l'éducation à temps plein, souvent en raison d'une neuroatypie et d'un dérèglement émotionnel qui entraînent des comportements difficiles et des défis d'apprentissage complexes. Au début de l'examen effectué en mars 2024, le Bureau a relevé 39 dossiers de défense des droits individuels qui s'inscrivaient dans cette tendance. Plus de 70 % des dossiers concernaient des enfants autochtones.

Dans de nombreux cas, ces enfants sont en contact avec un large éventail de ministères et d'organismes locaux, mais continuent de faire face à des difficultés pour accéder à la sécurité et à la stabilité, au bien-être mental et physique, et à un programme d'éducation enrichissant.

Le Bureau est profondément préoccupé par le manque de ressources locales et complètes pouvant soutenir de manière adéquate les enfants ayant des besoins complexes. Au cours des dix dernières années, dans le cadre de notre travail de défense des droits, nous avons vu de nombreux enfants envoyés dans des établissements de traitement à l'extérieur du territoire. Le départ d'un enfant du territoire perturbe autant l'enfant que sa famille, d'autant plus s'ils sont séparés. Cette perturbation compromet le réseau de soutien local de l'enfant, en plus de nuire à l'efficacité des programmes. Par ailleurs, le coût de tels déplacements est élevé. Au prix du traitement s'additionnent les dépenses de relocalisation temporaire de la famille ou le coût des allers-retours (transport et hébergement).

Le Bureau a la responsabilité de comprendre et de résoudre les problèmes des enfants ayant des besoins complexes. Dans cette optique, il a mené un examen systémique du soutien que le gouvernement du Yukon leur offre en consultant les parents, les Premières Nations, les organismes à but non lucratif, les professionnels de la santé et de l'éducation ainsi que d'autres membres du personnel gouvernemental.

L'examen a révélé que les systèmes et structures du gouvernement contribuent à la précarité de plusieurs enfants ayant des besoins complexes et de leur famille. Les parents, les tuteurs et les fournisseurs de services ont tous déclaré qu'ils ont souvent l'impression que leurs efforts servent davantage le système que l'enfant. Les enfants et leur famille ont un besoin clair d'approches flexibles, créatives et adaptées à chaque situation, alors que les approches actuelles sont de manière générale hautement structurées. Le Bureau s'attend à ce que le gouvernement analyse ses systèmes et pratiques de manière collaborative, afin de cerner les obstacles qui empêchent les enfants d'avoir accès à l'aide et aux services dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Le Bureau recommande que le gouvernement du Yukon déploie cinq stratégies d'intervention pour garantir les droits des enfants ayant des besoins complexes :

1

Former un comité pluriministériel qui se penche sur les cas complexes.

2

Établir des ressources en soins spécialisés basées au Yukon.

3

Mettre en place des politiques et des programmes de soutien aux parents.

4

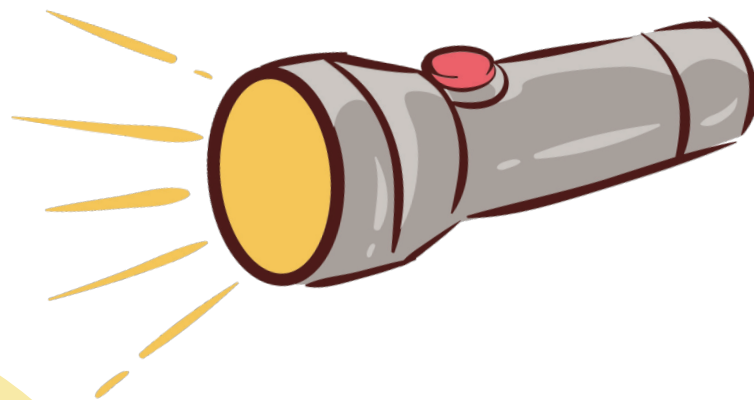
Former davantage les professionnels de l'éducation.

5

Répondre aux recommandations du Bureau et assurer un suivi à ce sujet.

Constats

du Bureau sur les
enfants ayant des
besoins complexes



Le Bureau a identifié

39

**enfants touchés par
l'objet de son examen.**

**Leur âge moyen
est de 10,3 ans.**

En tout,

70 %

sont

Autochtones.

Le Bureau a recensé

15

**jeunes et enfants
traités à l'extérieur
du territoire.**

Plus de

90 %

**de ces enfants ont
plus d'un dossier de
défense des droits
ouvert au Bureau.**

Un des jeunes avait

17

**dossiers ouverts auprès
du Bureau depuis 2013.**

Processus d'examen

L'article 15 de la *Loi sur l'éducation* du Yukon énonce les droits suivants :

- 1 Ont le droit de recevoir un enseignement prévu par un plan d'études individualisé les élèves atteints d'anomalies d'ordre intellectuel ou physique, d'anomalies de communication ou de comportement, ou d'anomalies multiples qui appellent leur placement dans un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté.
- 2 L'élève qui peut bénéficier d'un plan d'études individualisé a droit à ce que l'enseignement lui soit offert de la façon la moins restrictive qui soit et dans le milieu le plus favorable, selon ce que le sous-ministre ou la commission scolaire, après avoir consulté le personnel professionnel et les parents, estiment réalisable compte tenu des besoins en matière d'éducation et des droits de tous les élèves.

Le Bureau a constaté de nombreuses situations qui contreviennent aux droits des enfants. En conséquence et conformément à la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* il a procédé à un examen systématique formel du soutien offert par les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Affaires sociales aux enfants ayant des besoins complexes. Bien que le problème soit généralisé de la maternelle à l'école secondaire, le Bureau s'est concentré sur les besoins immédiats des enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire.

Le Bureau a embauché le conseiller local Michael Pealow pour diriger l'examen (consultation, discussions, résumé) auprès de parents, de membres des Premières Nations, de professionnels de la santé et de fonctionnaires des ministères de l'Éducation et de la Santé et des Affaires sociales. Les points de vue des participants ont été recueillis au moyen d'entrevues, de formulaires écrits, d'un sondage et d'un groupe de discussion de parents. Neuf parents ou tuteurs et 18 fournisseurs de services y ont participé. En mai 2024, une soixantaine de membres des

gouvernements du Yukon et des Premières Nations ont été réunis pour leur présenter un résumé de l'enquête, valider les résultats et chercher des idées et des approches pour améliorer la situation.

La portée de ce processus étant limitée, le Bureau espère que le gouvernement du Yukon donnera suite aux résultats du présent rapport en collaborant avec des experts pour résoudre les problèmes révélés.

Le présent rapport présente un sommaire des résultats de l'examen, analysés selon une approche de pensée systémique, de même que des recommandations d'interventions stratégiques, que le Bureau juge nécessaires pour garantir les droits des enfants et pour améliorer le bien-être autant des enfants et des familles que du Yukon dans son ensemble. En raison des limites imposées par le mandat du Bureau, les recommandations ne concernent que les services gouvernementaux du Yukon.



Le Bureau est là pour assurer l'épanouissement et le respect des droits de tous les enfants. Le Canada a signé la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) des Nations Unies, qui assure aux enfants les droits suivants :

Article 12 :

- 1 Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
- 2 À cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

Article 23 :

- 1 Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.
- 2 Les États parties reconnaissent le droit à des enfants handicapés de bénéficier de soins spécialisés et encouragent et assurent, dans la mesure des ressources disponibles, l'octroi, sur demande, aux enfants handicapés remplissant les conditions requises et à ceux qui en ont la charge, d'une aide adaptée à l'état de l'enfant et à la situation de ses parents ou de ceux à qui il est confié.
- 3 Eu égard aux besoins particuliers des enfants handicapés, l'aide fournie conformément au paragraphe 2 du présent article est gratuite chaque fois qu'il est possible, compte tenu des ressources financières de leurs parents ou de ceux à qui l'enfant est confié, et elle est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel.

Article 28 :

- 1 Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :
 - (a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
 - (b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
 - (c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
 - (d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
 - (e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.
- 2 Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

[...]

Article 29 :

- 1 Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :
 - (a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;
 - (b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;
 - (c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;
 - (d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;
 - (e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

[...]

Comprendre le problème : une approche de pensée systémique

Les enfants ayant des besoins complexes peuvent vivre les situations suivantes :

- Dérèglements émotionnels à la maison et à l'école
- Incidents violents (blesser les autres ou soi-même)
- Tentatives de suicide
- Hospitalisation
- Exposition à des substances dangereuses, ou consommation de ces substances
- Suspension ou renvoi de l'école
- Accès limité aux programmes scolaires
- Exclusion et isolement social
- Placement en famille d'accueil et changements fréquents de famille d'accueil
- Déplacement à l'extérieur du territoire pour des examens ou des traitements
- Parents ou tuteurs aux prises avec des problèmes personnels (capacités limitées, insécurité de logement et de revenu, problèmes de santé mentale, etc.)

« Je me sens complètement coincé. Je vais devoir prendre un congé sans solde pour devenir un aidant à temps plein. Je ne sais pas comment j'arriverai à payer le loyer et à garder un toit au-dessus de nos têtes. »

- Un parent

Ces situations sont la conséquence de tendances et facteurs sous-jacents, qui peuvent tous être chiffrés, par exemple :

- Le nombre d'enfants ayant des besoins complexes
- Le nombre d'appels d'urgence aux domiciles et aux écoles
- Le nombre de protocoles d'évaluation de la menace et du risque de violence enclenchés
- Le nombre de rapports d'incident et d'évaluation des risques en milieu de travail
- Le nombre de contentions et de mises en isolement
- Le nombre d'enfants suspendus ou renvoyés
- Le nombre de jours d'école manqués
- Le niveau d'éducation (ex. numératie, littératie, niveau scolaire évalué, etc.)
- Le nombre de plans de soutien créés et mis en œuvre (plans d'enseignement individualisés, plans de soutien à l'élève, plans de soutien comportemental, plans de sécurité)
- Le nombre d'aides-enseignants
- Le nombre de parents qui perdent leur emploi ou qui dépendent d'aides financières
- Le nombre d'enfants qui quittent le territoire pour des examens ou des traitements
- Le montant d'argent dépensé pour envoyer les enfants à l'extérieur du territoire
- Le coût à long terme du temps nécessaire (et de l'attente) pour mener des interventions efficaces

Ces tendances résultent d'interactions complexes entre les systèmes et les personnes qui s'y trouvent. En ce sens, une approche de pensée systémique permet de comprendre cette multitude d'interactions et ce qui en découle, et aide à cerner les axes d'intervention et à améliorer les choses.

**« Je me sens rejeté.
J'ai l'impression
d'être un mauvais
enfant. »** - Un jeune

Cartographier les interactions systémiques

Le sondage, les entretiens et le groupe de discussion ont permis de cartographier plusieurs interactions systémiques. L'approche ne prétend pas tracer un portrait exhaustif des situations, mais elle permet d'illustrer certaines tendances récurrentes et importantes.

Dans le présent rapport, le terme « dérèglement » réfère au dérèglement émotionnel, défini comme des « modèles d'expression ou d'expérience émotionnelle qui nuisent aux objectifs d'une activité ». Ce phénomène comprend souvent une perte de contrôle, mais pas toujours. Le problème de régulation peut également déboucher sur de l'automutilation, des incidents violents, des comportements d'autoconservation en réponse à de la surstimulation sensorielle ou des comportements mésadaptés dans l'intention d'atteindre un but donné. Dans tous ces cas, on peut interpréter le dérèglement comme une tentative de communiquer, bien qu'elle soit faite de manière socialement répréhensible.

La carte systémique 1 (*Les enfants ayant des besoins complexes et leur famille – un trajet commun*) montre les conséquences à court et à long terme de retirer un enfant du système d'éducation. Elle illustre un effet cascade : une action entraîne une chaîne d'événements (linéaire, par répercussion ou par aggravation) souvent imprévus et involontaires. Autant les parents que les fournisseurs de services ont fait le lien entre le fait de retirer l'enfant de l'école et les conséquences à long terme sur celui-ci, sa famille et la société en général.

La plupart des parents et tuteurs qui contactent le Bureau agissent de manière proactive dans l'intérêt de leur enfant. Plusieurs d'entre eux sollicitent un soutien adéquat, bien qu'ils ne soient pas toujours au courant de tous les services disponibles. Pour certains, interagir avec les systèmes gouvernementaux a représenté une expérience négative. La section « Thèmes d'analyse » analyse ces cas en détail.

Sur la carte systémique 2 (*Interactions entre les parents ou tuteurs et les fournisseurs de services*), le premier trajet montre qu'au moment où les fournisseurs de services évaluent leur capacité à aider, plusieurs obstacles systémiques entravent le soutien offert aux enfants. Ces derniers et leur famille doivent donc se plier aux exigences du système, puisque celui-ci ne s'adapte pas aux besoins uniques de chacun, échouant donc à offrir un contexte propice à l'épanouissement. Les fournisseurs de services vivent quant à eux de la frustration et un sentiment d'impuissance. Les parents et les fournisseurs de services ont nommé les obstacles dans le cadre du sondage, des entretiens et du groupe de discussion.

« C'est difficile de prévoir un horaire stable sans savoir quel soutien sera disponible. »

- Un parent

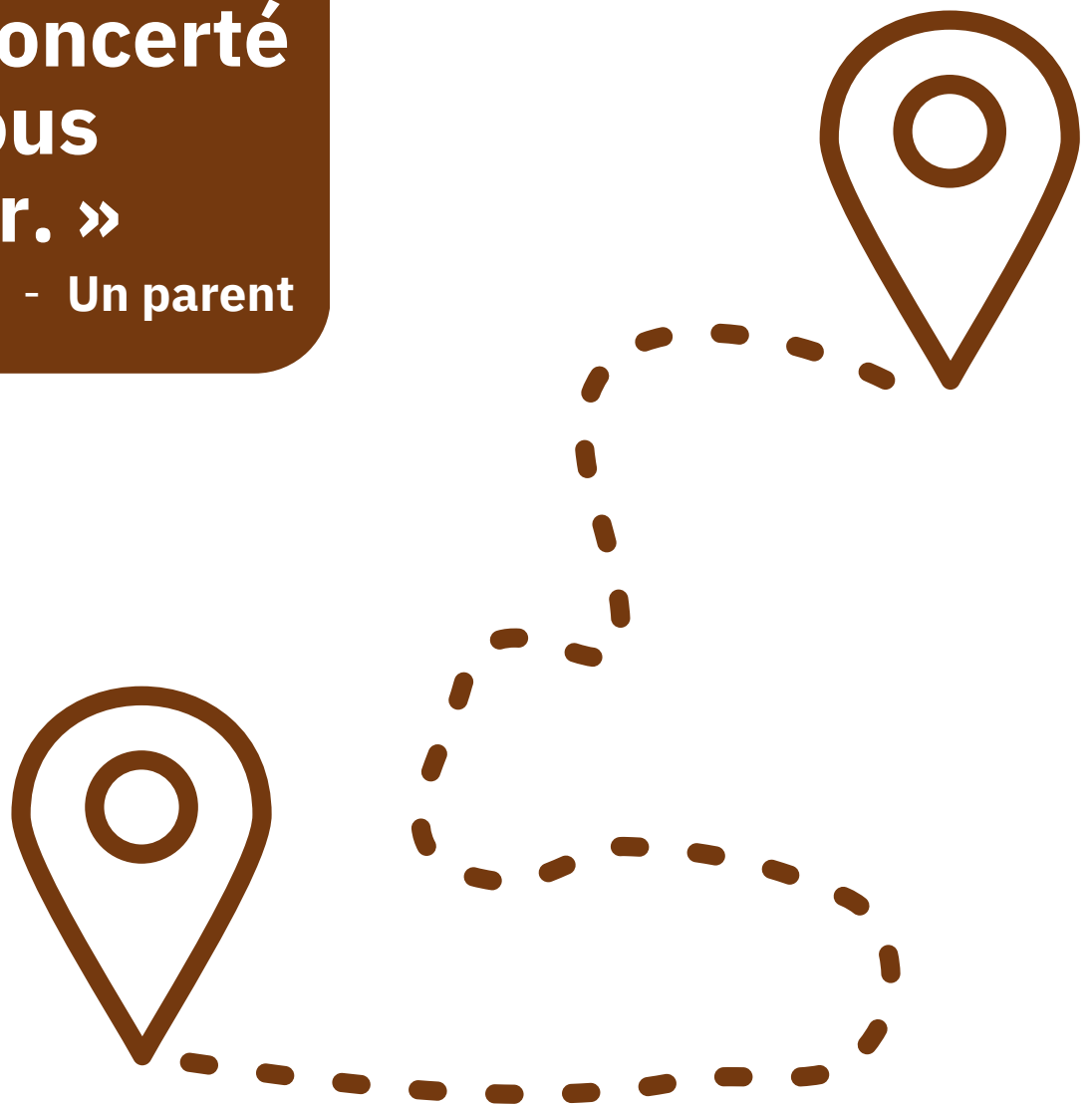
¹ Thompson RA. Emotion dysregulation: A theme in search of definition. Dev Psychopathol. Août 2019;31(3):805-815. doi:10.1017/S0954579419000282. Epub 29 avril 2019. PMID : 31030684.

La carte systémique 3 (*Dérèglements et isolement social – un cercle vicieux*), montre que la combinaison de deux ou trois facteurs (enfant neuroatypique qui vit une expérience négative dans le milieu scolaire, par exemple) peut causer un dérèglement, ce qui déclenche souvent à l'école une chaîne d'événements qui accentue l'isolement social de l'enfant, aggrave ses ressentis négatifs (anxiété, mauvaise estime de soi, etc.) et mène à une répétition ou intensification du dysfonctionnement. À long terme, cela finit souvent par un retrait de l'école, ce qui perpétue le cercle vicieux.

Notons que les familles qui habitent dans d'autres collectivités que Whitehorse font face à davantage d'obstacles, ce qui ne fait qu'accentuer les problèmes illustrés par les cartes systémiques.

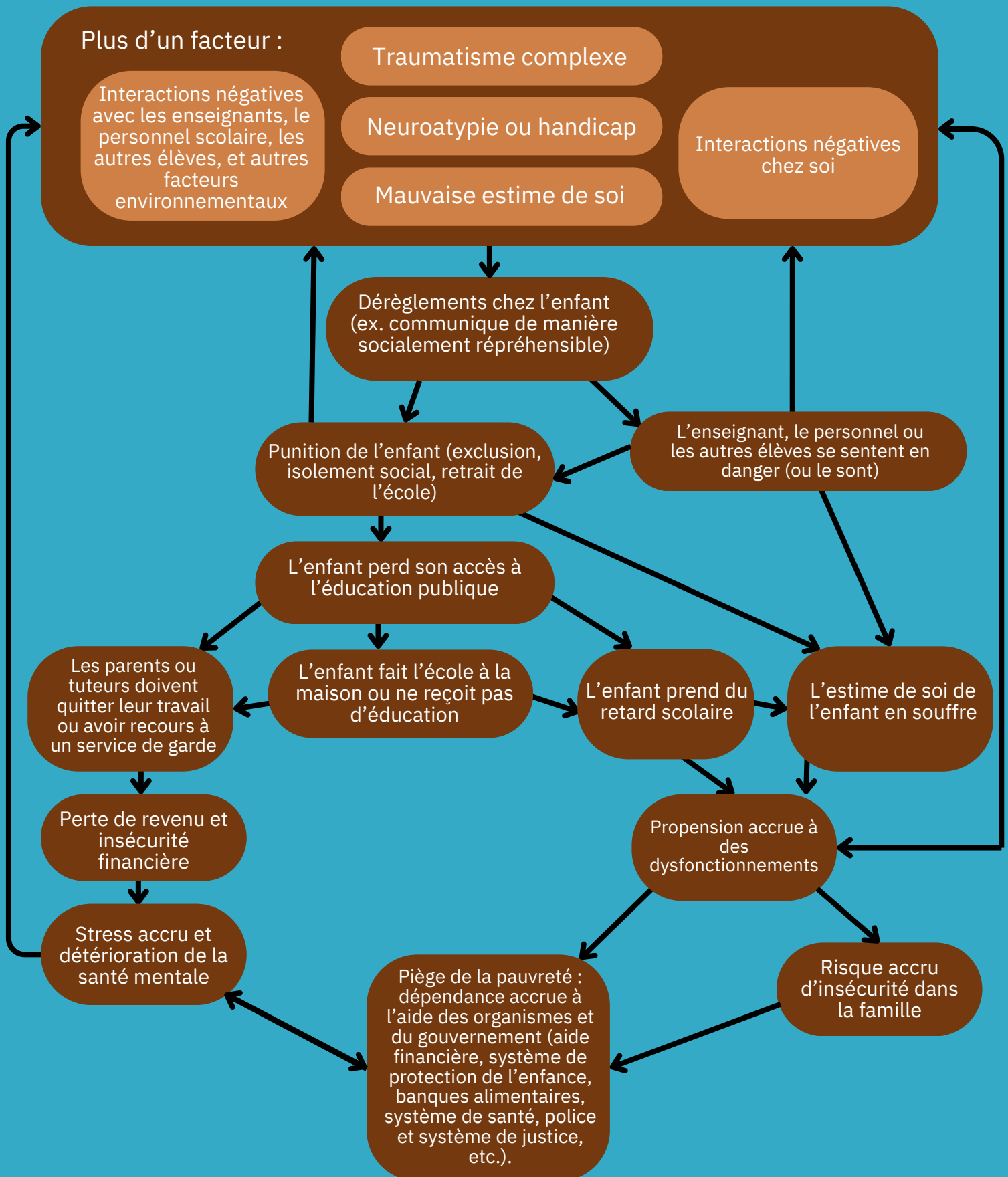
**« On dirait
qu'il y a un
effort concerté
pour nous
éloigner. »**

- Un parent



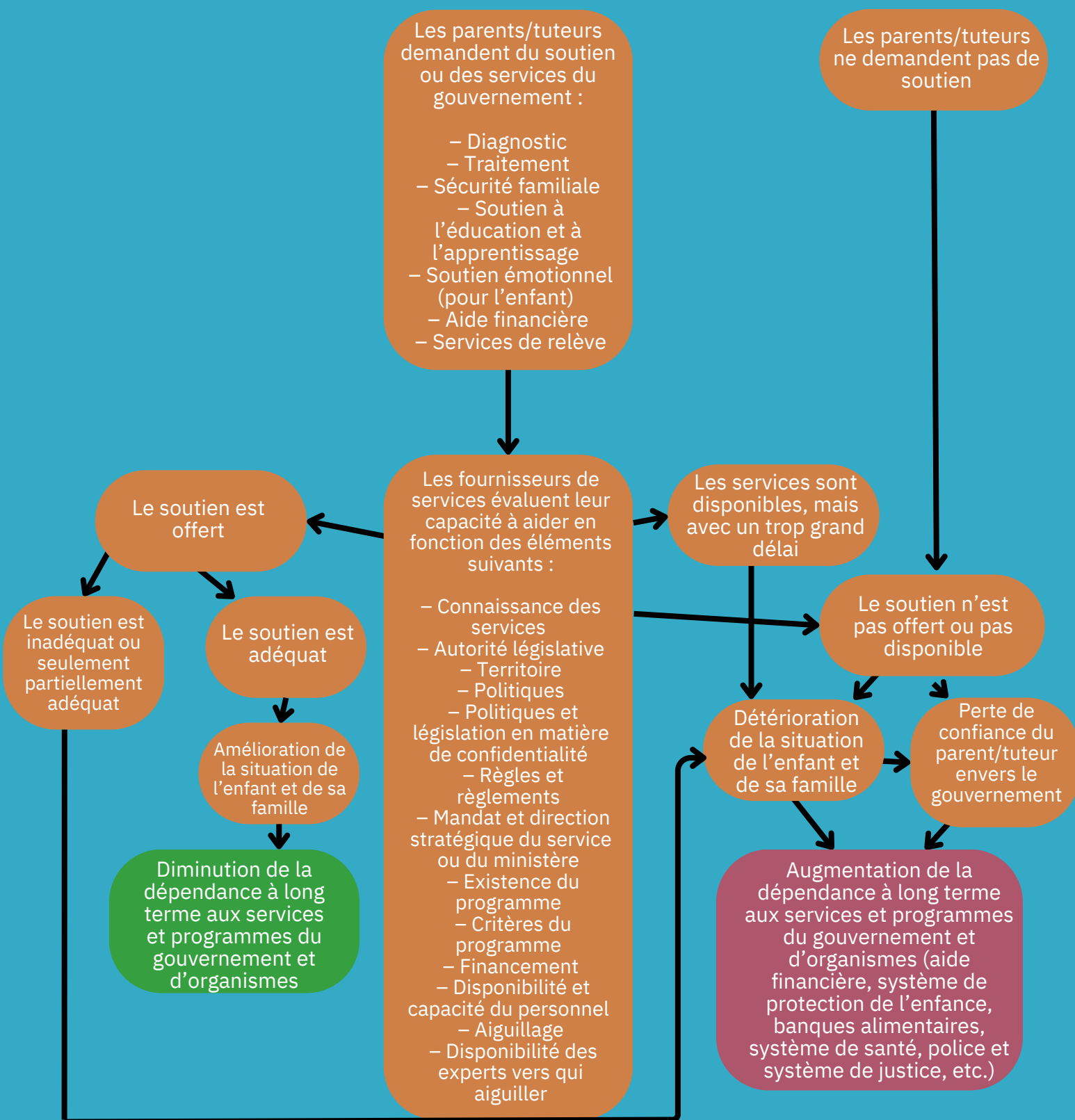
CARTE SYSTÉMIQUE 1 :

Les enfants ayant des besoins complexes et leur famille – un trajet commun



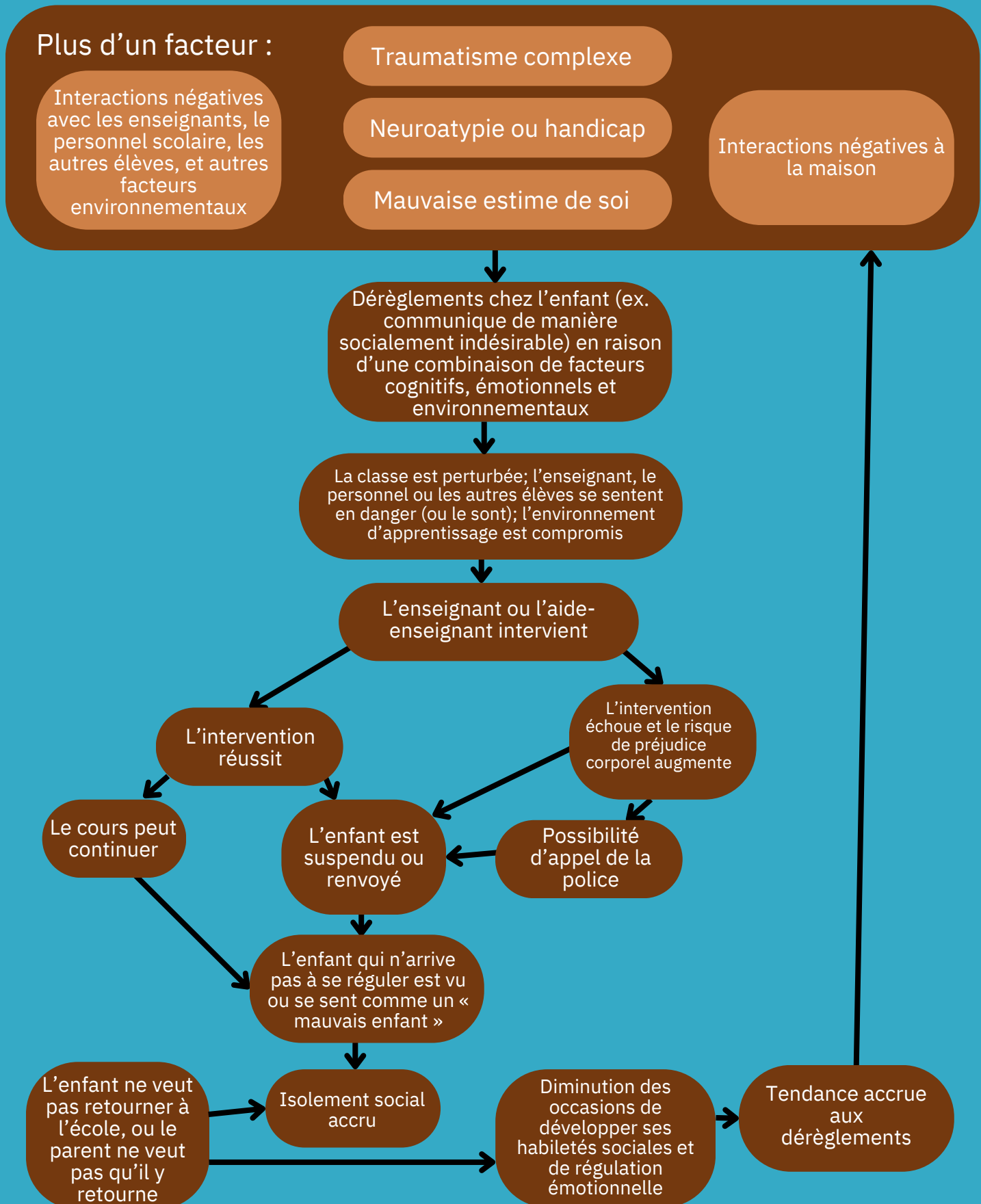
CARTE SYSTÉMIQUE 2 :

Interactions entre les parents ou tuteurs et les fournisseurs de services :



CARTE SYSTÉMIQUE 3 :

Dérèglements et isolement social – un cercle vicieux



Thèmes d analyse

Dans le cadre des échanges avec les fournisseurs de services, le facilitateur a dégagé sept thèmes sous-jacents qui ont une incidence sur la manière dont les systèmes interagissent avec les enfants et leur famille. Ces thèmes mettent en lumière des points de vue fondés sur des suppositions à propos du monde et de la manière dont il devrait fonctionner. Ces suppositions sont rarement conscientisées ou remises en question (et lorsque c'est le cas, elles sont souvent polémiques).



Procédures
d'intervention

Notre façon de
voir les enfants

Réponses aux
dérèglements à
l'école

Soutien en
général

Cadres
conceptuels dans
l'éducation

Écoles offrant
des soins
spécialisés

Encadrement
pédagogique

1) Notre façon de voir les enfants

Est-ce que ce sont les enfants qui ne sont pas prêts pour le système éducatif ou ne serait-ce pas plutôt le système qui ne convient pas aux enfants?

Le terme « enfants ayant des besoins complexes » sous-entend que ce sont les enfants qui constituent eux-mêmes le problème. Conceptualiser les enfants ainsi, comme n'étant pas prêts pour l'école ou pas adaptés pour performer, mène à retirer les enfants de l'école (c.-à-d. à écarter le problème). Cette approche exonère injustement les systèmes de leur responsabilité dans la situation difficile de l'enfant.

Dans le sondage et le groupe de discussion, plusieurs parents ont fait remarquer que leur enfant vit des dérèglements dans le cadre scolaire, mais pas dans son milieu de vie ou dans d'autres environnements (ex. sports, scouts ou autres activités qui correspondent à leurs intérêts et aptitudes), ce qui laisse planer que l'environnement scolaire serait en partie responsable des problèmes que vivent leurs enfants.

Plusieurs participants au sondage ont souligné l'incapacité de l'école et du système en général à répondre aux besoins des enfants qui ne se conforment pas aux paramètres du système. Cette perspective déplace la responsabilité de la situation : ce n'est plus l'enfant qui devrait se plier aux exigences du système scolaire, mais bien l'école qui doit répondre aux besoins de tous les enfants.

Une vision du monde consiste à considérer que les élèves devraient s'adapter à l'environnement d'apprentissage créé pour eux; à l'opposé, on pourrait statuer que l'environnement d'apprentissage devrait correspondre à la diversité des élèves (c'est l'approche inclusive). D'autres personnes ont évoqué un besoin d'environnements alternatifs, des écoles offrant des soins spécialisés par exemple. Bien que ce type d'établissement ne soit pas inclusif au sens qu'il réunit les enfants ayant des besoins complexes avec les autres enfants, il est inclusif en ce qu'il offre une éducation publique adaptée aux besoins complexes.

De « l'enfant à problème » à l'enfant en situation d'apprentissage

Les enfants ayant des besoins complexes sont parfois étiquetés comme des « enfants à problèmes ». Ce point de vue ne tient pas compte du fait que tous les enfants sont en situation d'apprentissage : leurs interactions avec les systèmes leur permettent d'apprendre sur eux-mêmes. Comme l'a formulé un parent : Que leur enseignons-nous à propos d'eux-mêmes? Quand on les traite comme « des problèmes à résoudre », plutôt que « des apprenants qui ont cocréé une occasion d'apprendre », les enfants développent une mauvaise estime de soi et risquent d'endosser ce rôle social, qu'ils perçoivent comme « attendu » d'eux.

Se concentrer sur les forces plutôt que sur les faiblesses

La plupart des services de soutien prennent une faiblesse ou une déficience comme point de départ. Certains en exigent une preuve (diagnostic ou référence). Cette approche a des répercussions semblables à celle où on conçoit les enfants comme des problèmes : elle compromet l'estime de soi et crée de l'isolement social.

Les parents et les fournisseurs de services ont expliqué que considérer les intérêts et les aptitudes d'un enfant aide à bâtir sa confiance en soi. Même s'il ne se conforme pas à certaines normes scolaires, nourrir ses intérêts et aptitudes aide l'enfant à devenir une personne confiante qui contribue à la société.

2) Réponses aux dérèglements à l'école

Les enfants ont le droit à l'éducation – sauf si la sécurité des autres est en péril

Les enfants ont le droit à une éducation publique. Les enfants, le personnel d'éducation et le personnel scolaire ont aussi droit à un environnement sécuritaire. Quand le dérèglement chez un enfant compromet la sécurité des autres, le système réagit parfois en retirant l'enfant. Si la mesure permet d'assurer la sécurité du groupe, elle viole cependant les droits de l'enfant retiré. Comment assurer à la fois la sécurité et l'accès à l'éducation de tous les enfants?

Renforcer le lien, plutôt que le rompre

La suspension ou le renvoi des enfants ayant des besoins complexes leur fait vivre une rupture de liens et de l'isolement social, qui viennent s'ajouter au rejet par les pairs et par les parents des pairs. Bien que ce type de mesure améliore le sentiment de sécurité et la qualité de l'environnement d'apprentissage des élèves neurotypiques, il aggrave les problèmes des enfants ayant des besoins complexes, comme l'illustre la carte systémique.

Les participants aux entretiens ont proposé comme piste de solution de renforcer le lien, plutôt que de le rompre : soutien de pairs ou de professionnels qui aident l'enfant à développer ses habiletés socioaffectives, interventions en classe dans le but d'aider l'enfant à se sentir en sécurité et relié aux autres, etc. On peut, par exemple, proposer aux élèves de la classe de parler de ce que l'événement de dérèglement leur a fait ressentir.

Trouver des solutions, plutôt que faire porter la responsabilité sur un autre

À la fois les parents et les fournisseurs de services ont trouvé que certains fournisseurs de services se renvoyaient la balle quand venait le temps d'aider les enfants ayant des besoins complexes. Bien que certains se déresponsabilisent peut-être réellement – retirer les enfants du système éducatif contribue certainement à cette dynamique – cette perception peut être causée par divers autres facteurs, notamment :

- Les fournisseurs de services n'ont pas l'expertise nécessaire, ou n'ont pas confiance de l'avoir.
- Les parents ne connaissent pas l'ensemble des services offerts.
- Les parents ne sont pas capables de trouver l'aide dont leur enfant a besoin.
- Les fournisseurs de services n'offrent pas l'aide dont l'enfant a besoin.
- Les fournisseurs de services sont limités par :
 - o les lois et règlements;
 - o le mandat et la direction stratégique du bureau, du service ou du ministère;
 - o les politiques;
 - o les exigences ou critères d'admissibilité du programme;
 - o le financement;
 - o la capacité et la disponibilité du personnel;
 - o l'expertise disponible.

Les parents comme les fournisseurs de services ont exprimé de la frustration quant à la rigidité et au manque de créativité des systèmes en place.

3) Cadres conceptuels dans l'éducation

Les écoles : lieux d'apprentissage, d'appartenance et de guérison, ou lieux de traumatisme?

Plusieurs voient l'école stimulant le sentiment d'appartenance des enfants, un endroit où ils vont pour apprendre et même guérir.

Certains participants aux entretiens et au groupe de discussion concevaient l'école comme pouvant être un lieu de guérison, où les élèves devraient avoir accès à des soins spécialisés, ce qui permettrait d'éviter des déplacements qui font perdre du temps de classe aux enfants et des heures de travail aux parents. Ils se sont par ailleurs réjouis de changements récents dans le système qui permettraient l'intégration de services d'aide et de soins spécialisés dans les milieux scolaires. Cependant, cet avis ne faisait pas l'unanimité : d'autres participants s'inquiètent qu'une telle approche accentue les risques de stigmatisation ou alors croient que l'école devrait s'en tenir au programme scolaire.

Pour plusieurs enfants ayant des besoins complexes, l'école n'est pas un lieu d'apprentissage, d'appartenance ni de guérison, mais plutôt de traumatisme. Il est essentiel de le prendre en considération pour créer un milieu scolaire inclusif, ou dans la décision de retirer un enfant de l'école. Les participants aux entretiens et au groupe de discussion ont témoigné d'élèves retirés de l'école en raison du caractère dangereux ou traumatisant de l'environnement pour eux.

Lieu d'apprentissage du programme scolaire, de développement personnel, de socialisation ou de soins : diverses visions du système éducatif

Le but de l'école est sujet à un débat de société. Devrait-elle uniquement transmettre le programme scolaire? Préparer les élèves aux carrières qui les attendent? Soutenir le développement personnel de façon globale? Répondre aux besoins sociaux des élèves?

Le but du système scolaire détermine la façon dont la réussite des élèves est mesurée. Par exemple, si on se concentre sur le programme scolaire, on évaluera la réussite par le taux de diplomation. Si on vise la préparation à la carrière, on évaluera surtout le développement de compétences qui permettent de contribuer à la société. Plusieurs parents et tuteurs ont expliqué que puisque leur enfant n'obtiendra pas de diplôme, ils ne voient pas de place pour leur enfant dans le système tel qu'il est actuellement conçu. Ils préfèrent plutôt aider leur enfant à développer les compétences qui lui permettront de contribuer à la société.

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies établit que le but de l'éducation est de « favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités » (article 29). Elle énonce également que les enfants handicapés doivent recevoir une aide conçue de telle sorte qu'ils « aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel » (article 23).

L'autonomie de l'enseignant en regard des approches prescrites par le système

Dans le système d'éducation, il existe une tension intrinsèque entre les approches d'enseignement prescrites et l'autonomie de l'enseignant. Certains croient que les enseignants doivent avoir l'autonomie de développer des approches créatives et adaptées à leurs élèves. D'autres, au contraire, pensent que les enseignants ne devraient pas modifier leur approche à moins qu'on leur donne l'instruction de le faire, ce qui permet au système d'éducation de se transformer dans son ensemble. Les deux approches semblent nécessaires : la possibilité pour les enseignants de renouveler leurs méthodes de manière autonome, et des approches directives qui favorisent la créativité et l'innovation dans l'ensemble du système. Les deux requièrent du temps et de la formation.

4) Encadrement pédagogique

Porter attention à la fois aux enfants dont les besoins sont apparents et à ceux qui sont plus discrets

Certains participants ont soulevé que les services de soutien semblent prioriser les enfants qui éprouvent des difficultés de manière visible (ex. ceux qui ont des comportements socialement répréhensibles à l'école), alors que plusieurs enfants vivent leurs problèmes de manière discrète. Ils ont fait valoir que tous ont autant besoin d'aide.

Les aides-enseignants : leur présence aide-t-elle ou nuit-elle aux enfants?

Plusieurs participants ont souligné la grande utilité des aides-enseignants, et ont souhaité qu'il y en ait plus. Mais d'autres s'inquiétaient de leur effet sur la perception qu'ont les enfants d'eux-mêmes ou sur leur développement social, puisque la présence d'un adulte modifie la façon de communiquer des enfants.

La formation et le salaire des aides-enseignants

Certains participants trouvaient que les aides-enseignants n'étaient pas assez formés pour travailler auprès des enfants ayant des besoins complexes et préféreraient que des personnes mieux formées soient embauchées. Par ailleurs, ils émettaient l'hypothèse que le salaire proposé ne suffisait pas à attirer des professionnels adéquatement formés.

D'autres formes d'aide

Finalement, certains sont d'avis que les écoles s'appuient trop sur les aides-enseignants et que d'autres formes de soutien aux élèves seraient plus efficaces et économiques : des tuteurs, des orthopédagogues, d'autres enseignants, etc.



« C'est terrible pour moi, terrible pour ma santé mentale, et terrible pour l'école. »

- Un jeune

5) Écoles offrant des soins spécialisés

Le Yukon a-t-il besoin d'une école à part pour les soins spécialisés, ou est-ce que toutes les écoles devraient offrir des soins spécialisés?

Les écoles offrant des soins spécialisés sont un point commun de discussion entre les parents, les tuteurs et les fournisseurs de services. Alors que certains voudraient avoir des soins spécialisés à l'école pendant la journée, d'autres préféreraient avoir accès à un centre de soins spécialisés ouvert 24 heures sur 24 où l'enfant pourrait rester et suivre un programme d'études.

Plusieurs personnes ont exprimé le besoin d'avoir une école offrant des soins spécialisés au Yukon pour éviter d'envoyer des enfants en dehors du territoire, ce qui les déstabilise fortement, eux et leur famille. Nombre d'entre eux sont d'avis qu'une école de ce genre au Yukon permettrait une utilisation plus judicieuse des ressources, au lieu de recourir aux services externes.

Quelques participants voyaient cependant les choses autrement. Certains d'entre eux ont exprimé le souhait que toutes les écoles offrent ce genre de soutien, en intégrant les soins spécialisés au système scolaire. D'autres ont dit craindre que les écoles standards se désengagent trop vite et en viennent à « refiler » les enfants ayant des besoins complexes aux écoles de soins spécialisés, leur enlevant toute chance d'intégration.

Attention au nom

Le nom donné potentiellement à ces écoles a soulevé des inquiétudes : on craint son potentiel impact sur l'image que l'élève peut se faire de lui-même. Pour les enfants qui font déjà l'objet de stigmatisation, on peut s'inquiéter que les écoles offrant des soins spécialisés exacerbent le problème. Ces personnes ne s'opposaient pas en soi aux approches thérapeutiques ou aux écoles elles-mêmes, mais suggéraient que ces écoles ne portent pas de nom particulier.

Les écoles offrant des soins spécialisés aident-elles vraiment?

Les écoles offrant des soins spécialisés apportent un soutien thérapeutique intensif aux enfants, ce qui les aide à guérir et à développer des compétences socioaffectives, comme la capacité à réguler eux-mêmes leurs émotions.

Des participants ont mis en doute la valeur de ces écoles, en se demandant si elles aidaient les enfants ou leur nuisaient – plus particulièrement pour les enfants anxieux ou qui ont des problèmes d'intégration sensorielle. Si l'école spécialisée accueille des enfants bruyants ou violents, cela peut entraîner des dérèglements chez d'autres élèves qui auraient besoin d'environnements plus calmes, et l'école pourrait donc être davantage propice au traumatisme qu'à la guérison pour certains.

Des préoccupations ont aussi été exprimées quant à la possibilité de stigmatisation du simple fait d'aller à cette école, et on s'est demandé comment cela risquait d'affecter l'estime personnelle des élèves qui y iront.



6) Soutien en général

Est-ce la faute et la responsabilité des gens, du système ou des deux?

Les parents et tuteurs ont souligné le fait qu'eux et leurs enfants se sentent culpabilisés par le système d'éducation et le réseau de soutien qui devraient leur venir en aide. En revanche, le personnel d'éducation et les fournisseurs de services de soutien peuvent eux aussi avoir l'impression de se faire pointer du doigt ou se sentir attaqués pour des choses qu'ils ne contrôlent pas.

Lorsqu'on est sur la défensive, on ne peut envisager les difficultés sous différents angles. C'est là que l'empathie et la curiosité deviennent nécessaires.

« Pouvoir sur l'autre », coercitif, et « pouvoir partagé », nourrissant

Les dynamiques de pouvoir jouent un rôle important dans le milieu d'apprentissage et la prestation de services de soutien.

Traditionnellement, le système d'éducation préconisait une approche d'autorité où le personnel exerçait son pouvoir sur les élèves. Dans ce système, les conséquences négatives (ex. punitions) et positives (ex. récompenses) sont utilisées pour obtenir le comportement attendu chez l'élève. Or, chez les enfants ayant des besoins complexes, les approches axées sur les punitions peuvent accentuer les dysfonctionnements.

Il existe des approches éducatives plus relationnelles, où le pouvoir est partagé. Certaines approches d'enseignement consistent à donner leur pouvoir aux élèves, en leur offrant la chance de prendre eux-mêmes leurs décisions sur ce qu'ils apprennent et comment ils apprennent, et en alimentant leur sens de l'autodétermination. Plutôt que de recourir à la technique de la carotte et du bâton, l'accent est mis sur l'expression, l'enseignement et l'apprentissage des émotions. L'accent est porté sur la relation que l'enfant entretient avec lui-même et avec les gens qui l'entourent. Dans cette approche, l'effort est mis sur la réparation de la relation.

L'approche consistant à exercer son pouvoir sur l'autre tend à utiliser des réponses prédéterminées au dérèglement, là où l'approche relationnelle a tendance à demander des réponses développementales adaptées à chaque situation. Quelle que soit l'approche utilisée, le paragraphe 28(2) de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule que les gouvernements doivent prendre « toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention ».

Certains parents et tuteurs ont exprimé leur frustration par rapport à leurs expériences avec les dynamiques de pouvoir dans le secteur de l'éducation et les systèmes de soutien, et sentent que leurs connaissances et leur expertise ne sont pas prises en considération. Ils ont donné des exemples concrets où ils ont essayé de partager des stratégies de régulation des émotions avec le personnel d'éducation – stratégies qui fonctionnaient avec leur enfant –, mais ont été ignorés sous excuse que « les professionnels, c'est eux ». Certains fournisseurs de services ont effectivement suggéré de « laisser ça aux experts ». D'autres ont cependant souligné que les enfants, les familles et la communauté sont également des experts.

Tester d'abord, aider ensuite?

L'égalité consiste à traiter tous les enfants de la même manière. Le principe d'équité, lui, reconnaît que certains enfants ont besoin de plus de ressources et de soutien. Les professionnels de l'éducation ont fait remarquer que cette allocation des ressources devient problématique lorsque celles-ci sont insuffisantes dans le milieu, et que les parents évoquent « l'égalité » pour accéder à plus de ressources éducatives (comme des aides-enseignants) pour leurs enfants. Cela complique la tâche des professionnels en éducation et explique, en partie, pourquoi un diagnostic est nécessaire.

Des parents, des tuteurs et certains fournisseurs de services de soutien ont exprimé leur frustration en lien avec le fait que les tests et le diagnostic viennent avant l'aide requise. Ils ont partagé leur crainte par rapport au processus du diagnostic, qui peut être long, avancer à pas de tortue, et engendrer des coûts importants – alors qu'ils savent que leurs enfants ont besoin d'aide le plus tôt possible. Ils sont frustrés que les délais d'accès au soutien nuisent aux progrès des enfants.

Soutien financier, obstacle au soutien humain?

Les parents et les tuteurs ont discuté des programmes d'aide gouvernementaux qui offrent de l'aide financière aux parents afin d'embaucher des préposés aux soins de relève, du personnel de soutien, etc. Les parents ont exprimé leur frustration envers cette approche puisque cela exige d'avoir les compétences et le temps nécessaires pour embaucher, administrer et faire un suivi sur ces fonctions – ce que tous les parents ne savent pas faire. Un parent/tuteur a décrit le travail administratif comme une sorte d'emploi à temps partiel supplémentaire, qui leur laissait encore moins de temps pour travailler avec leur enfant. Les parents et les tuteurs ont demandé pourquoi le gouvernement ne dispose pas d'un bassin de personnes présélectionnées prêtes à travailler en cas de besoin.

La responsabilité des parents, ou celle des gouvernements?

Est-ce qu'un besoin relève de la responsabilité parentale, ou de l'aide ou intervention du gouvernement : une tension subsiste.

Plusieurs parents et tuteurs sont d'avis que le gouvernement a la responsabilité d'assurer l'éducation publique à leurs enfants, mais que cette responsabilité retombe sur les parents lorsque leur enfant est retiré (temporairement ou de façon permanente, en partie ou complètement) du système scolaire.

Certains parents peuvent avoir besoin d'un répit de leur enfant et peuvent demander que la garde soit confiée au gouvernement. Ce temps de répit peut être nécessaire pour la sécurité des parents et des autres enfants vivant sous le même toit. L'article 21 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* autorise la prise en charge d'un enfant uniquement s'il est à risque – et non si ce dernier met sa famille en danger. La restriction législative empêche la Direction des services à la famille et à l'enfance de donner du soutien alors que ce soutien pourrait être dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de sa famille.

Plusieurs participants ont fait remarquer que personne n'oriente les parents dans les systèmes d'éducation et de soutien. Les parents doivent devenir d'eux-mêmes des experts du système, lorsqu'ils en sont capables. Ceux qui n'y arrivent pas ne peuvent donc pas obtenir l'aide dont ils ont besoin.

Communication entre les services

Des parents et des fournisseurs de services de soutien ont exprimé leur frustration en lien avec le manque de communication entre les services. Les parents et les enfants peuvent interagir avec plus d'une douzaine de fournisseurs de services. Bien que des essais aient été faits, les parents, les tuteurs et les fournisseurs de services de soutien constatent combien les niveaux de collaboration sont faibles. Plusieurs trouvent que chacun fonctionne en silo, et ne veut pas en sortir. Bien que cela puisse être vrai dans certains cas, généralement, la gestion collaborative des cas entre les services est surtout limitée par un manque de capacité (ex. temps et nombre de cas), les politiques, les programmes et les mandats, mais aussi par la loi, notamment celle sur la protection de la vie privée.

Un grand nombre de répondants ont dit être inquiets de l'impossibilité de partager des informations avec d'autres fournisseurs de services, par peur d'enfreindre la législation sur la protection de la vie privée. D'autres fournisseurs ont expliqué que ce n'est pas un problème, et qu'il s'agit simplement de demander le consentement du parent ou tuteur.

Certains parents et tuteurs sont heureux que leurs renseignements soient partagés parmi les fournisseurs de services, alors que d'autres ont perdu confiance et craignent que ces informations aient été utilisées contre eux et leur enfant. Ces parents veulent pouvoir choisir qui a accès ou non à leurs renseignements.

7) Procédures d'intervention

Problèmes simples, problèmes compliqués, problèmes complexes

Il est important de faire la différence entre les problèmes qui sont simples, ceux qui sont compliqués, et ceux qui sont complexes, car la réponse doit être adaptée à la nature du défi rencontré.

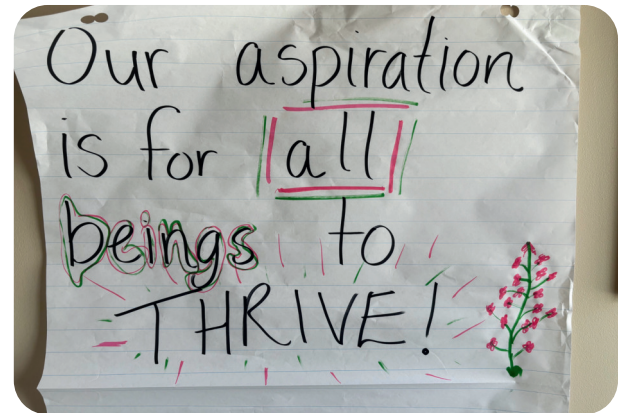
À l'instar d'une recette de cuisine, dans laquelle les étapes sont claires et où l'expérience aide mais n'est pas obligatoire, les problèmes simples se résolvent assez bien en suivant une recette, et les résultats sont généralement bons et prévisibles (même si avoir des connaissances et une expérience plus poussées peut mener à de meilleurs résultats).

Les problèmes compliqués sont comparables à l'envoi d'un vaisseau spatial sur Mars. Il faut franchir de nombreuses étapes, et celles-ci se comprennent assez bien habituellement, mais pour obtenir des résultats, une bonne expertise est requise.

Pour remédier à un problème simple ou compliqué, il faut :

- Raisonner selon le principe de « cause à effet »
- Élaborer des programmes
- Respecter les limites de l'organisation
- Faire preuve d'un leadership autoritaire ou descendant
- Miser sur la responsabilisation et le rendement
- Utiliser des approches transactionnelles ou normalisées

Les problèmes complexes sont semblables à l'éducation d'un enfant. Il y a plein de choses entrelacées, des dynamiques qui se croisent, et certains éléments sont connus, mais d'autres non. Chaque intervention peut sembler évidente, mais peut quand même arriver à des résultats inattendus, ou non désirés. Plusieurs systèmes concurrents interagissent les uns avec les autres de façon parfois prévisible, mais pas le plus souvent.



« Nous rêvons que tous puissent s'épanouir! »

En pareilles circonstances, il est normal de vouloir « régler un problème ». Malheureusement, c'est rarement aussi simple. Les systèmes doivent pouvoir s'adapter aux situations à mesure qu'elles évoluent.

Pour remédier à un problème complexe, il faut :

- Réfléchir aux « interactions dynamiques multiples »
- Expérimenter et adapter ses interventions
- Dépasser les contraintes organisationnelles
- Avoir recours à des approches participatives et collaboratives
- Mettre l'accent sur l'apprentissage
- Adopter une approche relationnelle qui respecte la diversité des expériences

Les professionnels et les fournisseurs de services rapportent que de nombreux facteurs sont un frein à leur adaptation aux différents enjeux, notamment les politiques, les règles, les lois et les règlements, les mandats, les critères des programmes et les ressources. En général, les stratégies utilisées par le gouvernement du Yukon pour soutenir les familles et les enfants ayant des besoins multiples conviennent mieux aux situations simples et compliquées qu'à ce à quoi ces familles et enfants sont confrontés.

Les parents, les tuteurs et les fournisseurs de services évoquent un sentiment d'impuissance face au pouvoir et à l'autorité démesurée accordée au système d'éducation et de soutien. Ils se demandent s'ils servent l'enfant ou le système.

Cela suscite un questionnement : au sein d'un système vertical dans lequel il faut se conformer aux attentes de la hiérarchie, comment parvenir à une approche adaptable, créative et réceptive?

Points de vue des enfants

« Il est vraiment important que les enfants soient d'accord pour partir, car il peut être traumatisant et bouleversant d'être loin de ses proches et de sa famille. »

« Je vais m'en sortir. J'espère que vous y penserez longtemps. J'ai été privé de l'expérience d'avoir des amis. »

« Je n'arrive pas à contrôler mon corps. Je n'arrive pas à contrôler mon cerveau. »

« Je ne me sens pas bien parce que je suis stressé. »

« Je deviens tellement énervé que rien n'aide. »

« Ils disent que tout est de ma faute. »

Valeurs des fournisseurs de services

À l'occasion de l'événement *Près de chez soi* organisé en mai 2024, les fournisseurs de services ont identifié les valeurs fondamentales des systèmes d'éducation et de soutien du gouvernement du Yukon :

L'enfant et sa famille avant tout

Avoir la capacité de soutenir de manière créative les besoins uniques de chaque enfant et de sa famille, tout en tenant compte des traumatismes et des besoins globaux de l'enfant et de la famille.

L'équité

Ce qui est équitable ne correspond pas toujours à un partage égal des ressources. Certains enfants ou certaines familles ont besoin de plus d'aides que d'autres. Aplanir les obstacles au soutien chaque fois que c'est possible est une priorité.

Le sentiment d'appartenance

Les êtres humains ont besoin de tisser des liens. Plutôt que de retirer les enfants de leur milieu, il faut s'attacher à renforcer les liens communautaires, sans pour autant gommer les différences culturelles.

L'expérimentation collaborative

La collaboration est essentielle. L'essai d'approches personnalisées et novatrices, les leçons tirées puis l'adaptation de ces approches sont essentiels pour espérer obtenir de meilleurs résultats.

« Nous aspirons à éliminer les obstacles connus et à travailler collectivement afin de créer un milieu sûr et inclusif pour les enfants et les jeunes du Yukon. L'écoute active permet de déployer des actions concrètes fondées sur les données collectées dans les différentes sphères de la vie de l'enfant. »

- Un fournisseur de services

Vision commune des fournisseurs de services

Voici la vision élaborée sur la base des orientations fournies par le personnel d'éducation et d'autres professionnels de services lors de l'événement *Près de chez soi*

« En tant qu'éducateurs et fournisseurs de services, nous travaillons à l'unisson pour éliminer chaque fois que possible les obstacles au soutien. Nous conjugons nos efforts à ceux des enfants et des familles pour cocréer des approches qui leur conviennent. Nous essayons de nouvelles choses, nous apprenons, et nous nous adaptons à mesure que nous avançons.

En renforçant nos liens entre nous, nous aidons les enfants et les familles à renforcer leurs liens avec la communauté, tout en restant ouverts à la culture de chacun.

Notre but ultime : donner aux enfants et aux familles les clés leur permettant de s'épanouir. »

Idées des parents, des tuteurs et des fournisseurs de services

Tout au long du processus de consultation, des stratégies potentielles pour traiter les cas complexes ont été suggérées. Il convient de noter que certains participants avaient des opinions divergentes quant à l'approche à adopter, et que toutes ne sont pas réalisables dans les conditions actuelles. Néanmoins, ces précieuses réflexions fournissent un point de départ qui sera à explorer.

Avoir au Yukon une école offrant des soins spécialisés

Nombreux sont les participants qui ont évoqué l'intérêt d'avoir au Yukon une école offrant des soins spécialisés (soutien de jour et 24 h sur 24). Par le passé, le gouvernement du Yukon a offert un service du genre en contexte résidentiel seulement (foyers de groupe), mais il a cessé depuis que la responsabilité des soins, auparavant détenue par la Direction des services à la famille et à l'enfance, a été transférée aux Services de santé mentale et de gestion de l'usage de substances.

Il a été suggéré qu'avoir une école offrant des soins spécialisés au Yukon serait plus rentable que d'envoyer des enfants en dehors du territoire. Également, le fait de maintenir les enfants dans leur noyau familial serait plus efficace et permettrait aux parents de participer aux processus thérapeutiques, ce qui réduirait les perturbations pour tous, et serait donc globalement plus efficace.

La fréquentation de cette école pourrait fluctuer dans le temps. Il serait donc primordial que le service soit maintenu en tout temps pour ceux qui en ont besoin, indépendamment du nombre de participants au programme.

Rapidité d'accès aux services de soutien

De nombreux participants ont exprimé leur inquiétude à propos du temps nécessaire pour mettre en place des mesures de soutien pour les enfants et les parents, particulièrement en cas de dysfonctionnement dans le milieu scolaire, où une prise en charge rapide est nécessaire. Voici quelques idées qui ont été proposées pour relever ce défi :

- Une équipe d'intervention adaptable et mobilisable rapidement en cas d'incident.
- Un service de « conciergerie » pour aider les parents à coordonner les différentes réunions et rendez-vous.
- Des « guides » spécialisés pour faciliter la navigation des parents dans le réseau de soutien.
- Un service jeunesse intégré qui rassemble les fournisseurs de services au sein d'une seule et même équipe.
- Une « équipe des services de soutien à la jeunesse et à la famille », qui aurait pour mandat de mettre sur pied des approches créatives adaptées aux enfants et aux familles et qui, pour ce faire, disposerait d'une certaine flexibilité financière et de programme.

Rencontres régulières des fournisseurs de services

Le personnel d'éducation et les fournisseurs de services ont recommandé que deux types de réunions soient organisées sur une base régulière, l'une dédiée à faire de la gestion de cas et l'autre pour discuter des changements systémiques.

Bassin de travailleurs offrant une relève

Parents et tuteurs ont fait part de leurs difficultés en ce qui a trait au temps et aux exigences administratives liés à l'embauche de soutiens à domicile, de personnes pouvant leur offrir une relève, de tuteurs, etc. Ils ont suggéré qu'il serait plus efficace, tant pour les parents que pour le gouvernement du Yukon, que ce dernier maintienne un bassin de fournisseurs de services à domicile pour aider les enfants et leur famille à combler leurs besoins.

Embauche de parents comme aides-enseignantes ou aides-enseignants

Les parents et les tuteurs ont proposé que le ministère de l'Éducation emploie des parents d'enfants ayant des besoins complexes en tant qu'aides-enseignantes ou aides-enseignants. Comme l'expliquent les parents, dont certains scolarisent actuellement leurs enfants à domicile (retirés du milieu scolaire par choix ou en raison de leur suspension ou expulsion), « nous sommes bien placés pour savoir quand nos enfants vont présenter des troubles de la régulation et surtout, comment y réagir ». Certains d'entre eux reçoivent des prestations de l'assistance sociale et considèrent qu'il s'agirait là d'une utilisation plus rationnelle des ressources publiques.

Embauche des membres de la communauté pour enseigner les connaissances et compétences traditionnelles

L'embauche de membres de la communauté pour travailler auprès d'enfants ayant des besoins complexes peut contribuer à l'intégration sociale, aider au développement de compétences socioaffectives, et permettre de cultiver une passion pour l'apprentissage.

Soutien et formation des éducateurs

Davantage de soutien devrait être apporté au personnel d'éducation afin qu'il soit en mesure de gérer correctement l'environnement d'une classe. En augmentant par exemple le nombre d'aides-enseignants et d'orthopédagogues, ou en leur dispensant une formation spécifique au travail avec des enfants ayant des besoins complexes.

Un « Guide des soutiens accessibles aux parents d'enfants ayant des besoins complexes »

Destiné aux parents ou aux tuteurs d'enfants ayant des besoins complexes, ce guide pourrait les mettre sur la voie des services existants.

Procédure de « consentement à la communication de renseignements »

Il serait utile de clarifier l'approche pour l'obtention du consentement et d'utiliser un système auquel les fournisseurs de services peuvent accéder pour confirmer si le consentement à la communication de renseignements entre les différents fournisseurs de services a été obtenu.

Renforcement de la collaboration et de l'engagement entre le gouvernement du Yukon et les spécialistes

Les participants ont suggéré que tous les fournisseurs de services en lien avec un enfant communiquent régulièrement entre eux, en mettant l'accent sur la recherche de conseils et de recommandations auprès de ceux qui ont des connaissances, de l'expérience et de l'expertise dans la gestion de cas complexes.



[Cet] enfant a besoin d'un environnement très spécifique [...]. Dans un milieu adéquat, il n'aurait pas à subir toutes ces transitions perturbatrices et pourrait demeurer au même endroit.

– Un fournisseur de services



Recommandations d'interventions stratégiques

Pour faire respecter les droits des enfants ayant des besoins complexes, le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon (le Bureau) recommande au gouvernement de la province la mise en œuvre des interventions stratégiques suivantes :

1 Former un comité pluriministériel sur les cas complexes

Le Bureau recommande que les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Affaires sociales accordent la priorité à la revitalisation de l'ancien Comité de soutien aux enfants ayant des besoins complexes.

Le comité devrait chercher à apporter la souplesse nécessaire pour aborder des besoins complexes uniques dans un système par ailleurs rigide. Le mandat devrait prendre en compte les soutiens immédiats, les programmes éducatifs créatifs, les mesures de soutien thérapeutique et l'identification des lacunes au sein des services.

Le comité devrait avoir l'autorité et le mandat pour :

- Convoquer et organiser des réunions régulières pour les fournisseurs de services afin de discuter de la manière d'améliorer les systèmes de soutien pour les enfants du Yukon ayant des besoins complexes.
- Fournir un soutien à la gestion de cas. Désigner un gestionnaire de cas principal et faire participer les fournisseurs de services concernés aux réunions, le cas échéant. Inclure les Premières Nations et les organismes de soutien des Premières Nations pour les enfants autochtones.
- Veiller à ce que tous les enfants bénéficient de programmes adaptés à leur développement et à leur culture, qui intègrent l'école et la communauté.
- Formuler des recommandations visant à modifier les politiques, les processus et les programmes actuels du gouvernement du Yukon qui créent des obstacles à l'éducation, à la santé, aux soins spécialisés ou de réadaptation, ainsi qu'à la préparation à l'emploi et aux loisirs. Recommander des solutions qui permettent aux enfants de s'intégrer au mieux dans la société et de s'épanouir, y compris sur le plan culturel et spirituel.
- Affecter les ressources nécessaires pour répondre aux enjeux émergents et prolongés pour tous les enfants du Yukon.
- Connaître et être en mesure d'orienter les enfants vers les ressources nécessaires pour une évaluation et un traitement appropriés.
- Élaborer et mettre en œuvre des mesures de soutien personnalisées destinées aux parents et aux tuteurs.
- Mettre en place un système interministériel d'enregistrement et de suivi des consentements à la communication des renseignements.

2 Implanter des ressources de soins spécialisés au Yukon

Le Bureau recommande que les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Affaires sociales mettent en place au Yukon des ressources de soins spécialisés qui soient adaptées à la culture et au développement et qui travaillent de concert pour aider les enfants et les familles à accéder à l'éducation et aux placements pour recevoir des soins spécialisés.

- Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Affaires sociales, devrait développer un programme d'éducation de jour avec soins spécialisés en collaboration avec des experts locaux compétents, afin d'élaborer un modèle adapté au développement et à la culture. Les enfants participant au programme de jour auraient accès à des programmes éducatifs ainsi qu'à des évaluations et à des soins et du soutien globaux. Ces programmes répondraient aux besoins des élèves et aux lacunes des services identifiées par le Comité de soutien aux enfants ayant des besoins complexes et le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon.
- Le ministère de la Santé et des Affaires sociales devrait mettre au point une option de placement qui offre aux enfants des soins spécialisés adaptés à leur culture et à leur développement, ainsi qu'un soutien aux familles, quel que soit le mode de garde officiel. Aucune condition d'intervention préventive ni aucune modification de tutelle ne devraient être requises pour accéder à cette ressource. Cette dernière doit être disponible pour des options de placement à court ou à long terme et un service de relève, et doit faciliter l'accès à des évaluations et à du soutien pour des soins spécialisés globaux, y compris des soutiens familiaux intensifs, le cas échéant. On attendra du ministère et des experts locaux concernés qu'ils s'engagent à développer un programme qui réponde aux besoins des enfants du Yukon nécessitant cette intervention.

3 Élaborer des politiques et des programmes de soutien aux parents

Le Bureau recommande que les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Affaires sociales collaborent, notamment avec les gouvernements des Premières Nations, les organisations non gouvernementales et les professionnels locaux, afin de fournir un soutien aux parents et aux tuteurs.

Les mesures de soutien doivent faciliter la navigation entre les différents services et briser les cloisonnements, en tenant largement compte des répercussions sur les familles en cas de retrait ou de risque de retrait des enfants de leur milieu scolaire à cause de difficultés de régulation. Il faut également garder en tête la menace d'une perte d'emploi et l'insécurité financière subséquente qui pèsent, menant à des sentiments d'épuisement, de stress et de désillusion.

4 Fournir davantage de formation au personnel d'éducation

Le Bureau recommande que le ministère de l'Éducation offre au personnel d'éducation une formation axée sur le travail avec les enfants ayant des besoins complexes, en particulier dans les domaines de la prévention et de la gestion des problèmes de régulation par le biais de méthodes relationnelles et d'une manière qui favorise le développement socioaffectif de tous les enfants présents dans la salle de classe. La formation devrait permettre de comprendre les ressources interorganismes locaux disponibles et la voie à suivre pour une évaluation et une intervention efficaces. Le personnel devrait avoir accès aux évaluations et aux stratégies pour les enfants qu'ils soutiennent.

5 Intervention du gouvernement du Yukon

Le Bureau recommande que les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Affaires sociales facilitent les discussions continues sur le projet *Près de chez soi : une approche yukonnaise pour soutenir les enfants ayant des besoins complexes* avec les fournisseurs de services interorganismes au sein du gouvernement du Yukon, les gouvernements des Premières Nations, les organisations non gouvernementales et les autres fournisseurs de services professionnels pertinents.

Le Bureau demande que ce rapport soit déposé à l'Assemblée législative du Yukon au printemps 2025 et qu'il soit rendu public. Il demande également que les sous-ministres de l'Éducation et de la Santé et des Affaires sociales lui fournissent une réponse initiale d'ici le 31 mars 2025 et, d'ici le 1^{er} décembre 2025, un suivi décrivant les progrès réalisés pour résoudre les problèmes et appliquer les recommandations d'interventions stratégiques. Le Bureau demande que ces réponses soient rendues publiques.

Remerciements

Il est évident que les systèmes sont plus complexes que les enfants ou leurs besoins. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'expertise, l'expérience et la passion des professionnels qui travaillent dans ce domaine et qui, dans leur volonté d'apporter leur pierre à l'édifice, nous ont systématiquement incités à combler les lacunes. Nous vous remercions de votre participation.

Merci à Michael Pealow d'avoir animé des entretiens personnels, un groupe de discussion et une séance de consultation auprès de professionnels gouvernementaux, et d'avoir pris la peine de compiler les résultats.

Merci à Xhastin's Healing Journey. Yvonne Jack et April Schultz ont apporté leur soutien culturel et prodigué leurs conseils tout au long du processus d'évaluation.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à enrichir ce projet en partageant leurs expériences. En dépit des lacunes constatées, nous sommes encouragés par cette communion autour de l'amélioration de l'expérience des jeunes. Nous espérons que ces conversations menées dans un esprit de collaboration se poursuivront.

Les parents et les tuteurs ont pris le temps de répondre à notre enquête et de participer à un groupe de discussion. Nous avons également eu de nombreux échanges en direct, car nous évoluons ensemble dans les systèmes par le biais de nos activités de défense des droits individuels. Nous sommes constamment impressionnés par votre dévouement et votre travail acharné pour lutter pour que vos enfants obtiennent ce dont vous savez qu'ils ont besoin.

Enfin, nous tenons à souligner que si nous travaillons tous à l'amélioration des réponses du système, c'est parce que des enfants se débattent dans le système actuel. Par leurs actions, leurs paroles et leurs combats, ces enfants nous enseignent ce que ça peut signifier d'être résilient et tolérant, et ils nous incitent tous à faire mieux.



Nous voulons offrir une éducation de bonne qualité qui permette à l'enfant de développer sa personnalité, ses talents et ses capacités mentales et physiques dans toute la mesure de leurs potentialités, en lui fournissant une éducation, une formation, des soins de santé, des services de réadaptation, une préparation à l'emploi et des possibilités de loisirs d'une manière qui permette à l'enfant de parvenir à une intégration sociale et à un développement individuel aussi complets que possible, y compris sur le plan culturel et spirituel.



– Un fournisseur de services

Annexe A : Autres articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies

Article 3

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

Les États parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.

Article 4

Les États parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.

Article 5

Les États parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs légaux ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.

Article 39

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale des enfants victimes de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflits armés. Cette réadaptation et cette réinsertion s'effectuent dans un environnement qui favorise la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

Annexe B : Avis au gouvernement du Yukon



Yukon Child and Youth Advocate Office

A: 2070 2nd Ave. Whitehorse, Yukon, Y1A 1B1 | P: 867-456-5575

E: info@ycao.ca | W: www.ycao.ca | [@ytycao](https://twitter.com/ytycao)

April 16, 2024

Departments Health and Social Services
and Education
Box 2703
Whitehorse, YT
Y1A 2C6

Attn: Ed Van Randen, Deputy Minister of Health and Social Services;
Tiffany Boyd, Deputy Minister of Health and Social Services
Mary Cameron, Deputy Minister of Education

Re: Systemic Advocacy – Children with Complex Needs

Dear Deputy Ministers,

I'm writing to advise you that the Yukon Child and Youth Advocate Office (YCAO) is actively working on a systemic review regarding how Yukon children with complex needs are supported by the departments of Education and Health and Social Services. By launching a formal systemic review in accordance with s. 12(1) of the Child and Youth Advocate Act, we are intending to work with leaders within your departments and relevant organizations to create a formal action plan that will address the needs of children impacted by this issue.

The issue:

Through YCAO's ongoing individual and systemic advocacy work, we are connected to a growing number of children in the territory with exceptional needs. Although the issue is widespread from K-12, we have decided to focus on the immediate needs of children who are elementary school aged. We are deeply concerned about the lack of local comprehensive resources to adequately support these children. In many cases, these children are connected to a wide range of Yukon government departments and community organizations, and continue to face challenges accessing safety and stability, mental and physical wellness, and a meaningful education program. We have observed a growing trend of elementary school children being denied access to full time learning environments, often due to neurodiversity and dysregulation resulting in difficult behaviours and complex learning challenges. Our office has had consistent discussions with various departments and organizations on this complex topic. We believe there is the need for collaborative community response to address these gaps and find a way forward. To date, we have identified the following themes:

1. *Assessment and Treatment*
2. *Safety at School, at home and in the community*
3. *Educational Programs*
4. *Supports for Families*

For reference, YCAO has provided the following reports and communications related to a coordinated response for children with complex needs:

- August 25, 2011 – Letter to HSS re: individual and systemic access to child psychiatry
- October 19, 2019 – Systemic Analysis – Mental Wellness for Children and Youth
- August 18, 2016 – Systemic Review – Out of Territory Treatment
- May 2021 – Systemic Review - *Review on School attendance in the Yukon: What is What Could Be*
- July 19, 2022 – Systemic Analysis – Access to Educational and Behavioural Supports
- June 19, 2023 – Letter to HSS re: individual and systemic concerns re: Mental Health Treatment
- December 4, 2023 – Systemic Analysis – Community Safety

Goals of the Review:

We recognize the complexity of this issue. We have been working closely with community professionals to address these concerns for individual children. Most of the time, we have found workers to be dedicated and compassionate with a desire to explore services and programs that can fill the gaps and it is our understanding that EDU and HSS are reviewing options for in-territory treatment options and therapeutic education programs.

YCAO is hosting a one-day collaborative session for senior managers from governments and relevant organizations. From this session, we will prepare a report describing an integrated response and action plan for children with complex needs. We encourage you to ensure the relevant staff from your departments are able to attend and to share initiatives they are planning or working on.

Departmental representatives can participate in this review session in the following ways:

- 1) Leaders and representatives from relevant departments and organizations are being invited to attend the facilitated session on May 30th, 2024. If you have representatives you would like to include, please let us know.
- 2) Workers from relevant departments and organizations are encouraged to provide a written submission regarding experiences and actions.
- 3) Prior to the May 30th session, the facilitator will be hosting targeted interviews with selected senior managers. We have provided specific names for your departments for the facilitator to reach out to. If you have any representatives you would like to include, please let us know.

Mandate and Authority: As an independent office of the Legislative Assembly, YCAO is mandated to support, assist, inform and advise children and youth with respect to designated services as set out in the *Child and Youth Advocate Act* (the Act). While the primary function of YCAO is to provide individual advocacy, YCAO is also empowered to undertake systemic reviews of issues affecting children and youth, and to provide public education on its role, mandate, and services.

The authority to conduct this systemic review is provided by ss. 12(1), 13, 23 (1) and (2), and 21 of the Act and is supported by the Protocol between YCAO and the Department of Education (2014) and the Protocol between YCAO and the Department of Health and Social Services (2017).

We look forward to working with you and your teams to come up with creative solution for children and their families.

Respectfully,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annette King". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Annette King

Child and Youth Advocate

- c. Marc Champagne, Directeur général, Commission scolaire francophone du Yukon
- Melissa Flynn, Executive Director, First Nations School Board
- Honorable Jeanie McLean, Minister of Education
- Honorable Tracy-Anne McPhee, Minister of Health and Social Services





Pour nous joindre

2070 2^e Avenue

Whitehorse (Yukon) (en anglais)

Y1A 1B1

Site Web : www.ycao.ca

Courriel : info@ycao.ca

Téléphone : 867-456-5575